

PROCES VERBAL SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège Mairie de Lassigny, à 19 heures sous la présidence de **M. Laurent MAROT**

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date d'affichage : 02 juillet 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Laura LEUREGANS, Aurore DECRESSAIN, Mélanie MAROT (arrivée à 19h15 au point 5), Anne-Charlotte OPSTAL (arrivée à 19h27 au point 8)

MM. Laurent MAROT, Frédéric FLAMAND, Bernard HOUYVET, José THIEBAUT, Kévin AYMARD, Thibaut JACQUART

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Anne-Charlotte OPSTAL donne pouvoir à Mme Sophie LEROUX (du point 1 à 7)
- Mme Cécile LU donne pouvoir à Mme Aurore DECRESSAIN
- M. Olivier SCHOEFS donne pouvoir à M. José THIEBAUT
- M. Philippe LANOIS donne pouvoir à M. Bernard HOUYVET
- Mme Audrey MOUFLET donne pouvoir à M. Frédéric FLAMAND
- Mélanie MAROT (du point 1 à 4).

ABSENTS : //

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Aurore DECRESSAIN.

Ouverture de la séance avec le quorum : 9 présents

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 1^{er} juin 2026,
- Annulation pénalités de retard du marché construction accueil périscolaire et médiathèque,
- Divisions foncières soumis à déclaration préalable,
- Indemnités de budget du receveur municipal,
- Règlement intérieur du conseil municipal,
- Règlement intérieur de la restauration scolaire,
- Tarif restauration scolaire 2026-2027,
- Demande de subvention au Département de l'Oise : dispositif à la préscolarisation de 2025-2026
- Informations diverses
- Remerciements

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{er} JUIN 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 pour) d'approuver le compte-rendu de la réunion du 1^{ER} JUIN 2026.

2. AJOUT POINT A L'ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal présents d'ajouter le point suivant afin que la promesse de vente soit signée avant fin juillet : vente parcelle D155 – zone industrielle. Il s'agit d'une modification de la délibération n°056-2021 suite au décès de Maxime Mestdagh.

Le conseil municipal donne son accord pour cet ajout à l'ordre du jour.

3. ANNULATION PENALITES DE RETARD DU MARCHE CONSTRUCTION ACCUEIL PERISCOLAIRE ET MEDIATHEQUE

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté municipal n°2025/101 en date du 08/09/2025 portant sur le remboursement des pénalités appliquées, sur les recommandations de l'INGE Oise (ex ADTO) n'a pas été accepté par la trésorerie de Compiègne afin de rembourser la seule société Ramery des pénalités reçues. Ainsi une délibération doit être prise sur l'annulation des pénalités de retard du marché de construction de la restauration scolaire, de l'accueil du périscolaire et de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 pour) DECIDE

- **D'annuler les pénalités pour retards de travaux concernant le marché de construction restauration scolaire, accueil périscolaire et médiathèque,**
- **D'autoriser de ce fait le remboursement des pénalités perçues de l'entreprise RAMERY ENVELOPPE.**

4. DIVISIONS FONCIERES SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

M. le Maire laisse la parole à M. Thiébaut, délégué de l'Urbanisme. Ce dernier expose aux membres du conseil municipal que les autorisations d'urbanisme pour diviser le terrain peuvent différer en fonction de la situation dans laquelle se trouve ledit terrain. L'article L.115-3 du Code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour les communes de soumettre à déclaration préalable les divisions volontaires des fonciers, qui ne sont pas soumises à permis d'aménager. La commune peut s'opposer à la division, si par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, elle est de nature à compromettre la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Il informe également que la commune de Lassigny doit faire face à une multiplication de divisions de propriétés foncières pouvant avoir pour conséquences :

- Une modification du tissu urbain,
- Une augmentation du nombre d'accès voitures à la parcelle après division au détriment des espaces verts existants sur la bande de retrait des constructions et en limite du domaine public,
- Une occupation non maîtrisée du domaine public par le stationnement des véhicules dans certaines rues,
- Un accroissement de raccordement aux réseaux d'assainissement pouvant engendrer des coûts de travaux considérables.

M. le Maire propose au conseil municipal de la nécessité de soumettre les divisions volontaires des fonciers, comme le code de l'urbanisme le permet, à déclaration préalable afin de maîtriser le développement de son territoire et de requalifier le cadre de vie dans les espaces urbains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE (14 pour) de soumettre à déclaration préalable les divisions volontaires des fonciers de toutes les zones du PLU de Lassigny

5. INDEMNITES DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Arrivée de Mme Mélanie Marot à 19h15 avant la délibération de ce point

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. Nivelle, comptable public du Service de Gestion Comptable de Compiègne, pour les exercices 2025 et 2026 des indemnités de budget. Ces indemnités s'élèvent à 45,73 € brut / an soit 91,46 €.

M. le Maire précise que ce dernier a quitté Compiègne au 1^{er} juillet et propose de verser l'indemnité de budget de l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE (15 pour) de verser l'indemnité de budget de l'année 2025.

6. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation, étant une commune de plus de 1000 habitants.

Ce règlement précise les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour) :

- **Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **Précise que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours,**
- **Autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

7. REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire laisse la parole à Mme Leroux, 1^{ère} adjointe. Cette dernière présente aux membres du Conseil Municipal les modifications apportées au règlement intérieur de la restauration scolaire. Ce règlement annexé à la convocation sera applicable à la rentrée 2026.

Les modifications apportées concernent certains éléments dans l'article 6 « absences/présences sans réservations et sorties scolaires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour) :

- **Décide d'apporter les modifications le règlement intérieur de la restauration scolaire tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **Précise que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026**
- **Autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

8. TARIF RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

Arrivée de Mme Anne-Charlotte OPSTAL à 19h27 avant la délibération de ce point (fin du pouvoir)

Suite à la réunion du RPIC en date du 26/05/2026, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le tarif de la restauration scolaire à appliquer à la rentrée 2026.

	TARIFS 2025/2026	Proposition 2026/2027
Repas + Surveillance	6,10€	6,10€
Tarif réduit à partir du 3eme enfant	4,25€	4,25€
Repas sans surveillance	3,35€	3,35€
Temps de surveillance	2,75€	2,75€
Repas personnes extérieures	4,50€	4,50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour), DECIDE :

- **D'accepter la proposition de non augmentation des tarifs du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026,**
- **Suggère de revoir les tarifs au 01/01/2027 en fonction des coûts de repas du fournisseur**
- **Autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'OISE : DISPOSITIF A LA PRESCOLARISATION DE 2025-2026

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dispositif d'aide à la préscolarisation accordé aux communes de moins de 2000 habitants intégrées dans un RPIC. Le Conseil Départemental participe financièrement au fonctionnement des classes maternelles (ATSEM) . Ce dernier nous fait part que cette aide ne sera pas reconduite à la rentrée 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour), DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention d'aide à la préscolarisation auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année 2025-2026,

10. VENTE PARCELLE D155 – ZONE INDUSTRIELLE

Vu la délibération n°056-2021 indice1 portant sur la vente de la parcelles cadastrées D155, d'une surface de 3 000 m² au prix de 10 € le m² ;

Vu le décès de M. Maxime Mestdagh ;

Vu la demande de M. Thomas Mestdagh souhaitant acquérir cette parcelle promis à M. Maxime Mestdagh en 2021 ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur cette vente de parcelle cadastrée D155 d'une surface de 3000 m² au prix de 10 €, située rue de Picardie à M. Thomas Mestdagh ou toute personne physique ou morale se substituant pour un montant total de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour) DECIDE :

- De vendre la parcelle cadastrée D155, située rue de Picardie, d'une surface totale de 3000 m² au prix de 10 € le m², à M. Thomas Mestdagh ou toute personne physique ou morale se substituant pour un montant total de 30 000 €.
- Dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

11. INFORMATIONS DIVERSES

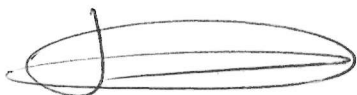
- Présence des conseillers municipaux aux feux d'artifice du 13/07 et nettoyage le 14/07
- Demande exceptionnelle de subvention de l'US Lassigny – demande de réflexion qui fera l'objet d'un ordre du jour au prochain conseil municipal

12. REMERCIEMENTS

- Remerciements des associations France Alzheimer et HOLA suite à la subvention versée à ces dernières
- Remerciement suite décès la famille DEGUISE (décès de Valérie Deguise) et Famille Tavignot (décès d'Antoine Tavignot)

La séance est levée à 19h42

La secrétaire de séance



Le Maire



Laurent MAROT